

Ministère d'Etat.

Paris, le 8 Juillet 1854. 200

Beaux-Arts

Sommaire.

Monsieur le Directeur, M. Chabus vient de m'informer de l'achèvement de la Copie que mon Département lui avait commandée moyennant 800<sup>fr.</sup>. J'ai prié M. le Ministre des Finances de charger M. le Secrétaire du Corps expéditionnaire Français en Italie, de compter à M. Chabus la somme de 800<sup>fr.</sup> allouée. Je vous serai donc obligé de vouloir bien livrer la copie de cet artiste, et, comme l'destination assignée dans le principe a été changée, de diriger cette copie sur Paris, à mon adresse.

Agreez, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée

Le Ministre d'Etat.  
Louis Napoléon

M. Schuetz, Directeur de l'Académie  
Impériale de France à Rome.

36  
Ministère d'Etat.

Beaux-Arts.

Sommaire.

Académie impériale  
de France à Rome.

Bibliothèque

Ouvrages expédiés.

202  
Paris, le 11 août 1854.

Monsieur le Directeur, j'ai l'honneur  
de vous annoncer que je viens de donner ordre de vous  
expédier les ouvrages désignés dans la note ci-jointe, et  
destinés à la Bibliothèque de l'Académie impériale de  
France à Rome.

Les ouvrages, qui forment un ballot d'un mètre  
cube environ, ont été emballés par M. Coussain qui me  
produira directement son mémoire. Les frais de transport  
de Paris à Marseille et de Marseille à Rome, frais qui ne  
me paraissent pas devoir dépasser la somme de cent cinquante  
francs, devront être acquittés par vous lors de la réception des  
ouvrages, et je vous autorise à les porter en dépense sur  
votre prochain bordereau, en m'adressant, comme d'usage,  
les pièces justificatives régulières.

Agreez, Monsieur le Directeur, l'assurance  
de ma considération très distinguée.

Le Ministre d'Etat.

de la Haye

Monsieur le Directeur de l'Académie impériale de France à Rome.

Ministère d'Etat  
Beaux Arts  
Sommaire

Paris le 30 Août 1854

24

Académie Impériale  
de France à Rome  
Avance de fonds pour  
le 3<sup>ème</sup> trimestre de 1854

Monsieur le Directeur, j'ai l'honneur de vous  
annoncer que je viens de prié M<sup>re</sup> le Ministre des  
Finances, conformément à la demande contenue  
dans votre lettre du 10 du courant, d'invoquer M<sup>re</sup>  
le Payeur du Corps des députés français en  
Italie à vous verser, sur votre reçu, une somme  
de vingt cinq mille francs, pour vous mettre en  
même d'acquitter les dépenses de l'Académie  
Impériale de France pendant le 3<sup>ème</sup> trimestre de  
l'année courante, vous devez laisser cette somme  
entre les mains du Payeur en même temps que  
votre reçu.

Votre bordereau du 2<sup>ème</sup> trimestre de 1854 va  
être examiné et je vous ferai connaître prochainement  
toutes les observations auxquelles il aura donné  
lieu. Je dois vous faire remarquer, dès à présent,  
que vous n'avez suivi, ni dans le 1<sup>er</sup> bordereau  
ni dans le 2<sup>ème</sup> les prescriptions de mes décrets  
des 21 Janvier et 14 Avril 1854, relatives à l'appli-  
cation aux fonctionnaires du Ministère d'Etat,  
de la loi sur les pensions civiles.

Recevez, Monsieur le Directeur, l'assurance de  
ma considération la plus distinguée

Le Ministre d'Etat

Ainsi Signé: Achille Fould

Reçu de M<sup>re</sup> le Payeur de la Division d'occupation  
à Rome la somme de vingt cinq mille francs  
ci-dessus énoncée Rome le 14 7<sup>ème</sup> 1854

Ainsi Signé: V. Schœtz

Monsieur le Directeur de l'Académie Impériale de France à Rome

*Corrigé conformément à la pièce originale  
d'après un manuscrit du Payeur de la Division  
d'occupation française à Rome le 14 7<sup>ème</sup>  
1854 sur un manuscrit de l'Académie de Rome  
et sur un manuscrit du Directeur d'Etat*

*voir la lettre ministérielle  
du 21 Mai 1854 contenant  
l'autorisation de continuer à  
payer les états d'engagement  
de la loi sur les pensions civiles  
datés du 21 Janvier 1854*

Série G. N° 21

Ministère d'Etat.

Paris, le 12. Septembre 1854.

Beaux-Arts.

Sommaire.

Monsieur le Directeur, par votre lettre du 10 du mois dernier, vous m'avez informé du retour anticipé, en France, de M. Galibert, Musicien compositeur pensionnaire de l'Académie Impériale de France à Rome, depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 1854 et vous m'avez demandé de donner mon approbation à ce départ que rendait impérieusement nécessaire l'état de maladie dans lequel se trouvait M. Galibert.

J'ai l'honneur de vous annoncer, Monsieur le Directeur, que j'approuve ce que vous avez fait dans cette circonstance et que j'ai décidé que la pension de M. Galibert (100 francs par mois pour traitement et 100 francs par mois pour nourriture) lui serait continuée malgré le retour en France de ce pensionnaire qui, aux termes du règlement ne devait quitter l'Italie que le 31 Décembre 1855. Cette faveur est accordée à M. Galibert sous la condition expresse et formelle qu'il remplira tous les engagements qui lui sont imposés par l'article 27 du règlement. Comme

Série G, n° 21.

Monsieur Schmetz, Directeur de l'Académie Impériale de France à Rome.

garantie de l'accomplissement de ces devoirs  
vous avez donc à opérer sur le traitement  
de 1,200 francs par an, de M. Galibert,  
la retenue de 25 francs par mois prescrite  
par l'article 9 du même règlement.

Quant aux 600 francs de frais de  
retour que vous avez payés par anticipa-  
tion à M. Galibert, la marche que vous  
vous proposez de suivre, pour en obtenir  
le remboursement, me paraît acceptable.

Vous devrez donc les prendre de mois  
en mois sur la pension de M. Galibert.  
De cette façon, ils ne figureront réellement  
en dépense que pour 1855, année  
pendant laquelle ils devraient être payés  
et le Budget de 1854, arrêté définitivement  
par moi ne se trouvera pas modifié. Je  
vous engage toutefois, à faire en sorte  
que le reversement de ces 600 francs  
soit effectué par M. Galibert dans  
le plus bref délai possible.

Je viens de donner avis à M.  
Galibert de ces différentes dispositions.

Agreez, Monsieur le Directeur, l'assurance  
de ma considération très distinguée.

Le Ministre d'Etat.  
Alfred Dreyfus

Ministère d'Etat.

Paris, le 28 gbre 1854. <sup>114</sup>

Beaux-Arts.

Sommaire.

Monsieur le Directeur, je vous prie de vouloir bien faire remplir les Etats ci-joints, par les Fonctionnaires, Employés et Chefs de service de l'Académie impériale de France à Rome, et de me renvoyer ces Etats le plus promptement possible. Je vous prie également de m'adresser un Etat semblable pour vous-même.

Agreez, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre d'Etat.  
Louis Roy

Monsieur le Directeur de l'Académie impériale de France à Rome.